

Motion dénonçant le projet de loi « modernisation et régulation de l'ESR »

La section CNU 27 s'inquiète du [projet de loi « Modernisation et régulation de l'enseignement supérieur »](#), inscrit au dernier moment à l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 3 juillet et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 8 juillet pour une présentation au parlement avant la fin de la session parlementaire.

Parmi les nombreux points de réforme prévus par ce projet de loi, deux nous ont particulièrement alertés :

- Ce projet vise à conférer aux établissements d'enseignement supérieur privés les mêmes prérogatives que celles des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics : il fournirait des agréments supplémentaires aux établissements privés et leur offrirait la possibilité de conférer des grades universitaires (licences, masters).
- De plus, les recteurs et rectrices pourraient, par simple arrêté, nommer les directions d'écoles et instituts ainsi que se prononcer sur l'ouverture et la fermeture de formations sans avis du CNESER (instance nationale consultative majeure).

Ce projet vise donc la création de dispositifs de reconnaissance par l'État des établissements privés d'enseignement supérieur et en aucun cas ne permet la régulation de l'enseignement supérieur privé lucratif. Par ailleurs, il renforce le pouvoir exécutif au détriment des instances nationales.

La section CNU 27 demande le retrait de ce projet de loi pour qu'un débat démocratique sereain puisse avoir lieu.

Motion votée le 4 juillet 2025 par la section 27 du CNU réunie en session d'examen des dossiers de demande de prime individuelle (RIPEC C3).

Pour 39, contre 0, abstention 0.